

Tchin Tchin

D'AFFLELOU

VOTRE 2^{ÈME} PAIRE DE LUNETTES
POUR 1€ DE PLUS

MODALITÉS D'APPLICATION

Pour l'achat d'une paire de lunettes équipée de verres unifocaux ou de verres de proximité, d'un montant total supérieur ou égal à 149€ TTC, bénéficiez pour 1€ de plus d'une seconde paire de lunettes à votre vue.

Votre seconde paire sera équipée de verres unifocaux, organiques (CR39 blancs) hors options, de même correction que ceux du premier équipement.

Pour l'achat d'une paire de lunettes équipée de verres progressifs, quelle que soit la marque de vos verres, d'un montant total supérieur ou égal à 299€ TTC, bénéficiez pour 1€ de plus d'une seconde paire de lunettes à votre vue.

Votre seconde paire sera équipée de verres progressifs, de même correction et identiques à ceux du premier équipement, hors options (un verre identique hors options étant un verre de même géométrie et du même verrier, organique CR39 blanc, non traité).

La monture de votre seconde paire sera à choisir parmi plus de 200 modèles de la collection Afflelou optique (vendue au prix unitaire maximum de 99€ TTC pour les collections adulte et junior et au prix unitaire maximum de 89€ TTC pour la collection enfant) ou Afflelou solaire (prix maximum de 59€ TTC).

Cette offre ne s'applique pas à l'achat de lunettes BlueBlock, Forty d'Afflelou et de lunettes de soleil (non correctrices), ni dans le cas où le premier équipement est d'un prix inférieur à 149€ TTC en verres unifocaux ou de proximité et d'un prix inférieur à 299€ TTC en verres progressifs.

Offre valable dans tous les magasins ALAIN AFFLELOU de Belgique et du Luxembourg, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, pour une seule et même personne.

Non cumulable avec l'offre ALIBI ou toute autre offre promotionnelle. Offre cumulable avec NEXTYEAR, dont les modalités d'application figurent en magasin.

Aucune réduction, échange ou remboursement ne peut se substituer à cette offre.

Les lunettes correctrices sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Demandez conseil à votre opticien.

Août 2018.